

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS - REGLEMENT INTERIEUR - RGPD

(*) Rayer les mentions inutiles

Autorisation parentale

Saison 2026-2027

Pour les enfants mineurs la signature des parents ou du représentant légal est obligatoire pour l'adhésion à la FFHB. Elle engage leur acceptation pour l'année sportive du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027

Je soussigné(e) M., Mme.....

1/ Autorise mon enfant à pratiquer le handball au sein de l'association du Savigny Handball 91.

2/ Conformément aux Articles 7 et 8 du règlement intérieur (« Déplacements », « Entraînements »), pour les matchs à l'extérieur de nos installations sportives, les licencié(e)s seront transporté(e)s par les moyens mis en place par le club (voitures particulières ou transports en commun). Les parents, selon leurs disponibilités, seront sollicités par l'entraîneur qui organise chaque déplacement.

J'atteste :

Autoriser mon enfant (*) Ne pas autoriser mon enfant (*) à être transporté pour les matchs

3/ Les mineurs de moins de 15 ans, après l'entraînement, doivent être pris en charge par l'un des parents, des représentants légaux ou être autorisé à rentrer seul.

J'atteste :

Autoriser mon enfant (*) Ne pas autoriser mon enfant (*) à rentrer seul

4/ J'autorise les responsables du Savigny Handball 91 à prendre toutes les dispositions en cas d'accident pendant un match ou lors d'un entraînement survenu à mon enfant, ainsi qu'aux autorités médicales intervenantes :

Oui (*) Non (*)

Mention manuscrite « lu et approuvé » Date :

Signature

Règlement intérieur

Le règlement intérieur comprend des informations essentielles sur le fonctionnement du club, les droits et devoirs des adhérent(e)s et des responsables de la section. Je suis informé(e) qu'un exemplaire du règlement intérieur est disponible sur le site du club.

Je certifie avoir pris connaissance de toutes les dispositions du règlement intérieur et m'engage formellement à les respecter.

Mention manuscrite « lu et approuvé » Date :

Signature

Règlement Général de la Protection des Données personnelles (RGPD)

Conformément au RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018, je suis informé(e) que dans le cadre de mon inscription au sein du SHB91 ou de l'inscription de mon enfant mineur, des données à caractère personnel sont collectées et traitées par l'association.

Une charte relative à la collecte et à la gestion des données à caractère personnel a été rédigée par le SHB91 afin que chaque adhérent soit informé des modalités de cette collecte, du traitement et de la conservation des données. Je suis informé (e) qu'un exemplaire de la Charte RGPD est disponible sur le site du club.

Je certifie avoir pris connaissance de toutes les dispositions de cette Charte et autorise le SHB91 à collecter, traiter et conserver mes données personnelles conformément aux dispositions de la Charte RGPD.

Autorisation parentale : pour les enfants mineurs la signature des parents ou du représentant légal est obligatoire

Mention manuscrite « lu et approuvé » Date :

Signature